

No. de la
résolution

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire 041**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE SECONDAIRE 041**

Procès-verbal de la deuxième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 tenue le 27 octobre 2022 à 18h00, à l'École secondaire 041.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Anne Breault-Boulay

Lauri-Anne Décoste

Marie-Claude Giasson

Irène Havyarimana

Alexandra Vachon Francisco

Fatimata Zahra Sy

Messieurs

Nicolas Aubert

Laurent Bergeron-Collin

Mathurin Halaoui

Djibril Niang

Membre du personnel professionnel

Membre du personnel de soutien

Enseignante

Parent

Parent

Élève

Parent

Parent

Parent

Enseignant

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mme Catherine Dubuc

M Joffrey Huguet-Latour

Directrice

Directeur adjoint

SONT ABSENTS

Alexandre Budileanu-Perreault

Olivier Villeneuve

Élève

Enseignant

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h06.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Des modifications sont proposées.

8.1. : Retrait du sujet

8.4. : Ajout Résolution « Fonds vert »

Il est proposé par Monsieur Djibril Niang, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

Adoptée à l'unanimité.

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire 041
--	--

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2022

Quelques modifications sont proposées.

Il est proposé par Madame Anne Breault-Boulay, appuyé par Monsieur Mathurin Halaoui, d'adopter le procès-verbal avec les modifications proposées.

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public

5. MESSAGES DES REPRÉSENTANTS

5.1. Personnel de l'école

Aucun dossier

5.2. Parents

Aucun dossier

5.3. Élèves

Aucun dossier

6. MESSAGE DES MEMBRES LA DIRECTION

Madame Catherine Dubuc et Monsieur Joffrey Huguet-Latour partagent les informations suivantes :

- La 1^{re} rencontre de parents aura lieu le jeudi 17 novembre. Les rencontres se dérouleront en présentiel et/ou en virtuel, sur rendez-vous.
- La bibliothèque est officiellement ouverte.
- Des activités auront lieu pour la fête de l'Halloween : concours de décoration de portes, élèves et personnel pourront se déguiser, parcours d'une maison hantée ...
- Des activités auront lieu pendant la semaine de réduction des déchets.

7. DÉCISIONS

7.1. Poste de secrétaire

Sujet retiré

7.2. Règles de régie interne

Les membres du conseil d'établissement échangent sur le document. Des modifications sont proposées.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir ses règles de Régie interne;

CÉ #2223-07

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire 041
--	---

CÉ #2223-08

- **CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé, a été modifié à la suite des discussions entre les membres;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Irène Havyarimana, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ÉTABLIR** les règles de régie interne du conseil d'établissement 2022-2023.

7.3. Nom de l'école

Madame Catherine Dubuc partage les informations en lien avec le vote des élèves et des membres du personnel. Tous les élèves et les membres du personnel ont reçu le lien pour voter. 436 personnes ont utilisé leur droit de vote pour exprimer leur choix quant au nom de l'école.

Le comité de parent sera consulté électroniquement. Le nom officiel de l'école sera adopté par le conseil d'administration du 21 novembre 2022. Un dévoilement du nom, avec les élèves et les membres du personnel, sera organisé à la suite de l'adoption du nom.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit être consulté par le Centre de services scolaire sur la modification de l'acte d'établissement de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les élèves et les membres du personnel ont été impliqués dans le processus et qu'ils ont participé au vote;
- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement ont voté pour le nom;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Nicolas Aubert, appuyé par Madame Lauri-Anne Décoste, il est résolu à l'unanimité;
- **DE RECOMMANDER** le nouveau nom de l'école « École secondaire de la Cité ».

CÉ #2223-09

7.4. Résolution « Fonds vert »

Monsieur Joffrey Hugué-Latour mentionne que l'école a un comité de développement durable très actif. Une demande de subvention au « Fonds vert » est effectuée afin d'obtenir un financement pour l'installation d'une station de tri des déchets à la cafétéria.

- **CONSIDÉRANT** la volonté des membres du personnel et des élèves

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire 041
--	--

de mettre en place des pratiques gagnantes pour favoriser le développement durable;

- **CONSIDÉRANT** que la mise en place d'un comité incluant des élèves;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Madame Irène Havyarimana, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** la recommandation pour la demande de subvention au « Fonds vert ».

8. INFORMATIONS

8.1 Formation obligatoire

Madame Catherine Dubuc mentionne que tous les membres doivent suivre la formation obligatoire concernant le conseil d'établissement.

À la suite des discussions, les membres désirent que le lien pour visionner les capsules soit envoyé à tous. Lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement, des discussions pourront avoir lieu en lien avec les thèmes abordés.

8.2 Comité de parents du CSSPO

Le représentant de l'école à ce comité est Monsieur Laurent Bergeron-Collin. Il mentionne que l'école n'a pas de représentant au comité EHDA du CSSPO.

9. VARIA

- L'idée de réaliser une activité pour ramasser les déchets, avant la période hivernale, est lancée.
- Les membres approuvent l'installation des lumières clignotantes, par la ville de Gatineau, aux passages des piétons.

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie-Claude Giasson que la séance soit levée à 19h07.

La prochaine rencontre aura lieu le 24 novembre 2022 à 18h00.

Alexandra Vachon Francesco
Présidente

Catherine Dubuc
Directrice